

91, avenue de la république 75011 PARIS Tél.: 01 48 06 80 81 Fax: 01 48 06 43 42 Web: www.fnsa-vanid.org

## CONGRES FNSA 2016 Du Vendredi 14 Octobre 2016 Au Palais du Pharo (Marseille)

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SMI2D

Madame, Monsieur et Cher Adhérent,

Comme chaque année, l'Assemblée Générale du SMI2D se tient dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle notre syndicat est affilié.

Avant de vous présenter les travaux que nous avons menés au cours de cette année, je vais tout d'abord me présenter. Je suis Directeur Général de SODI et Directeur Général adjoint de la SARP et suis depuis 27 ans dans le métier.

L'année dernière, vous aviez élu à la présidence du syndicat Edouard Henaut mais qui, pour des raisons de changement de fonction au sein de son groupe, a donné sa démission de tous ses mandats au sein de la FNSA et du SMI2D. J'ai été élu pour prendre sa suite lors du Conseil d'Administration du SMI2D le 29 mars dernier, élection qui doit être ratifiée par l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, notre Conseil d'Administration n'était pas au complet puisque nous disposons de 15 postes possibles et avons reçu deux candidatures pour le compléter, celles de Nicolas BECQUAERT Directeur général de SUEZ OSIS et d'Éric DEFRANCE Directeur Général de Malézieux Industries. Ces candidatures ont été approuvées par les autres membres du Conseil.

Je vous propose donc de commencer cette Assemblée Générale par un point statutaire à savoir la ratification du Président et l'approbation des candidatures de ces deux nouveaux membres dont les mandats courront comme pour les autres administrateurs jusqu'en 2018 et vous demande de passer au vote.

La ratification du Président et la candidature des deux nouveaux administrateurs sont approuvés à l'unanimité.

Après ce point statutaire, je vais rendre compte de nos activités en commençant par le domaine de la collecte des déchets dangereux et des installations de tri transit regroupement.

Nous avons comme tous les deux ans maintenant, puisqu'il suit l'évolution de la réglementation ADR, procédé à l'actualisation du guide ADR de la profession et ce par rapport à l'ADR 2017. Ce document qui est coproduit par la FNSA et la FNADE sortira au salon Pollutec. Par rapport aux éditions précédentes, quelques rubriques ont été ajoutées comme l'utilisation des GRV souples n°ONU 3509, l'aide au classement des terres contaminées... Il est important de signaler que ce document est une référence pour la profession, les conseillers à la sécurité et les pouvoirs publics et qu'il est maintenant bien connu et reconnu. Cette actualisation a notamment été menée avec la Mission du Transport des Marchandises Dangereuses du MEDDE.

Concernant ECO DDS, l'éco organisme rencontre de grosses difficultés sur le terrain notamment avec les collectivités locales et ce pour des raisons de consignes de tri. Une expérimentation en Loire Atlantique pour le passage éventuel de certains flux en REP financière a été menée mais n'a pour le moment pas été retenu car les résultats n'étaient pas probants.

La réunion de lancement des travaux de réa gréement pour la filière des DDS ménagers aura lieu en novembre prochain, l'agrément d'ECO DDS arrivant à échéance le 31 décembre 2017. Il est prévu en prévision de ces travaux de retravailler avec les syndicats des centres de traitement, le SYPRED et le SYVED dans le cadre d'I GEDEDIM pour harmoniser nos demandes.

Enfin à signaler un projet de nouvelle circulaire sur les modalités d'application de la nomenclature ICPE suite aux directives SEVESO III et IED et actualisant celle parue 2010.

Dans le domaine de la maintenance industrielle, les actions sont essentiellement menées par le biais de S3C. Au niveau des examens, 2 597 certificats ont été délivrés dont 1 200 cette année.

Deux donneurs d'ordre y sont présents et si les référentiels ont été revus, il existe toujours un déficit de non réciprocité avec le SIR en matière de reconnaissance du certificat.

Si la maintenance industrielle a trouvé là son ancrage, il conviendra de renforcer la visibilité et le poids politique du SMI2D dans cette instance comme syndicat métier, d'autant que son Conseil d'Administration regroupe tous les décideurs de ce domaine.

De même il était prévu une réciprocité des adhésions des adhérents de S3C au SMI2D mais qui se fait attendre alors même que tous les adhérents du SMI2D sont adhérents de S3C et qu'une part des cotisations du syndicat lui est reversé.

Il y a donc encore des marches de progrès et rappelle que le syndicat est à votre service et n'hésitez pas à le solliciter.

Je vous propose maintenant de passer au rapport financier.

Les produits se sont élevés à 12 328 € et correspondent au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5 % du montant).

Les dépenses ont principalement été consacrées en 2015 à des frais d'abonnements et documentation (2 904,77 €), quote-part cotisation Afnor (760 €) et édition du guide ADR 2015 (2 337,60 €).

L'excédent est de 6 325,63 € portant les réserves du syndicat à 86 288,04 € inscrites au passif de la FNSA.

Je vous remercie de votre attention et vous demande maintenant de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier.

Le rapport moral et financier est approuvé à l'unanimité sans observation.

Sans autre point à l'ordre du jour, Jean-Luc Robin lève la séance.

\*\*\*\*\*

Annexe: Slides de l'AG









